

**INFORMATION SUR LE NOUVEAU
DISPOSITIF D'AIDE A LA SCOLARITE
POUR LES COLLEGIENS**

Saint-Etienne, le 22 février 2021

**Pôle Attractivité, Animation
territoriale et Enseignement**

**Direction de l'Éducation
Pôle Administratif et Financier**

Madame, Monsieur,

Face à la crise sanitaire et économique inédite que nous traversons, le Département de la Loire se mobilise plus que jamais afin d'offrir à ses collégiens les conditions optimales à la réussite de leur scolarité.

Ainsi, conscient des incidences sociales sans précédent engendrées par la pandémie, le Département a décidé de mettre en œuvre un dispositif complémentaire ambitieux d'aide financière à la scolarité des collégiens.

Comme il est indiqué dans le flyer d'information joint, venant préciser les modalités et conditions d'octroi, vous êtes invités à effectuer votre demande en ligne sur le site internet :

**www.loire.fr/bourses
Du 22 février et le 22 mars 2021**

Pour vous accompagner dans votre démarche et répondre à vos éventuelles questions, une boîte mail est à votre disposition :

aideauxcollegiens@loire.fr

Votre établissement scolaire ainsi que la Direction de l'Éducation du Département restent par ailleurs à votre entière disposition en cas de renseignement complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos respectueuses salutations.

Le Président du Département

La Vice-Présidente en charge
De l'Éducation,

Georges ZIEGLER

Michele MARAS